

## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
vendredi 14 février 2020

**10<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2020-2-10-5**

### Service instructeur

DEAA - service aménagement des territoires

### Service consulté

## **RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'HABITATS DE HAUTE-ALSACE (HHA)**

Résumé : Suite à la fusion-absorption de Val d'Argent Habitat par Habitat de Haute-Alsace, entérinée par arrêté en date du 20 décembre 2019, il appartient au Département du Haut-Rhin de renouveler le Conseil d'Administration de Habitats de Haute-Alsace, son Office Public de l'Habitat.

Il est proposé de maintenir le nombre de membres avec voix délibérative à 23, de désigner, à parité, 6 représentants élus du Département, 7 personnes qualifiées et un représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission solidarité, famille, insertion et logement lors de sa réunion du 7 février 2020.

### **1. Contexte**

La Commission permanente a approuvé le 11 octobre 2019, par délibération n° CP-2019-9-10-7, la fusion de l'Office Public de l'Habitat (OPH) Habitats de Haute-Alsace (HHA) et de l'OPH Val d'Argent Habitat (VAH). Cette fusion permettra d'assurer la solidarité territoriale sur une plus grande partie du territoire haut-rhinois. Elle consolidera l'outil départemental et permettra de porter la politique départementale de l'habitat tout en respectant l'ancrage territorial.

Cette fusion a fait l'objet d'un avis au Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) du 26 novembre 2019 et d'un arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2019.

## **2. Renouveaulement du Conseil d'administration de HHA**

Les articles R.421-1-III et R.421-4 du Code de la Construction et de l'Habitation prévoient que le Conseil d'administration de l'OPH issu de la fusion soit renouvelé.

Le Département étant la collectivité de rattachement de HHA, l'Assemblée départementale doit délibérer sur :

- l'effectif du Conseil d'Administration ;
- la désignation des représentants du Département ;
- la désignation des personnes qualifiées ;
- la désignation d'un représentant des associations d'insertion ou du logement des personnes défavorisées.

Concernant la représentation des associations de locataires et des organisations socio-professionnelles concernées, elles doivent désigner les représentants appelés à siéger dans le Conseil d'administration d'HHA.

### **2.1 L'effectif du Conseil d'administration**

Actuellement, le Conseil d'administration d'HHA est composé de 23 membres (6 élus, 7 personnes qualifiées, 1 personne représentant une association d'insertion pour le logement, 4 représentants des locataires et 5 représentants sociaux professionnels).

La taille du patrimoine absorbé par HHA (602 logements) dans le cadre de la fusion avec VAH ne justifie pas d'augmenter l'effectif du Conseil d'Administration. Aussi, il est proposé de conserver l'effectif actuel à 23 membres.

### **2.2 Le collège des Conseillers départementaux**

Actuellement, 6 élus du Conseil départemental du Haut-Rhin siègent :

- M. Pierre BIHL
- M. Alain GRAPPE
- Mme Bernadette GROFF
- M. Michel HABIG
- Mme Catherine RAPP
- Mme Pascale SCHMIDIGER

Afin d'assurer une continuité et une stabilité de la gouvernance et compte-tenu des évolutions à venir (élections départementales, Collectivité européenne d'Alsace...), il est proposé de maintenir le collège des élus dans sa configuration actuelle.

### **2.3 Les personnes qualifiées**

Le Département doit désigner **7 personnes qualifiées** en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales, qui ne sont pas des conseillers départementaux, deux de ces personnes qualifiées devant néanmoins être élues d'une collectivité territoriale ou d'un Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) du ressort de compétence de l'office.

La composition actuelle est la suivante :

- M. Denis ANDOLFATTO, adjoint au Maire de HUNINGUE,
- M. André SCHLEGEL, adjoint au Maire de SOULTZMATT,
- Mme Marie-Odile LEMASSON, adjoint au Maire de KINGERSHEIM et Conseillère communautaire de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A),

- M. Hubert CHEVARIER, ancien responsable du service habitat du Département du Haut-Rhin,
- M. Jean-Paul DIRINGER, Maire de SOULTZMATT et ancien Président d'HHA,
- M. Gérard HUG, Maire de BIESHEIM,
- Mme Lucette SPINHIRNY, adjoint au Maire de WINTZENHEIM et Conseillère communautaire de Colmar Agglomération.

Il est proposé de désigner 7 personnes qualifiées dans le respect des règles de parité, conformément à l'article 52 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée par la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016, qui demande que la proportion des personnes qualifiées de chaque sexe soit de 50 % ou que l'écart entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes ne puisse être supérieur à un.

La nouvelle composition pourrait être la suivante :

- M. Denis ANDOLFATTO, adjoint au Maire de HUNINGUE,
- M. André SCHLEGEL, adjoint au Maire de SOULTZMATT,
- Mme Marie-Odile LEMASSON, adjoint au Maire de KINGERSHEIM et Conseillère communautaire de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A),
- M. Hubert CHEVARIER, ancien responsable du service Habitat du Département du Haut-Rhin,
- M. Patrice BENOIT, ancien Président de Val d'Argent Habitat,
- Mme Lucette SPINHIRNY, adjoint au Maire de WINTZENHEIM et Conseillère communautaire de Colmar Agglomération
- et une 7<sup>ème</sup> personne (une femme) à désigner en remplacement de M. HUG.

#### **2.4 Personne représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées**

Madame Nadine BLOT, Directrice de l'association Caroline BINDER a été désignée à ce titre. Elle a fait part de son souhait de ne pas reconduire son mandat.

Il est proposé que le Département désigne Mme Florence MURE BOY, Présidente de Manne emploi, structure d'insertion par l'activité économique à COLMAR, pour représenter en remplacement de Mme BLOT.

#### **2.5 Représentants des locataires**

Les administrateurs représentant les locataires, appartenant aux trois associations de locataires que sont la Confédération nationale du logement (CNL), la Confédération générale du logement (CGL qui siègeait à VAH), la Consommation logement et cadre de Vie (CLCV) doivent désigner parmi eux, conformément aux dispositions du 7° du II de l'article R.421-5 du Code de la construction et de l'Habitation, les quatre représentants des locataires appelés à siéger dans le Conseil d'administration d'HHA.

A défaut de réponse, le Préfet désignera parmi eux, pour la durée du mandat restant à courir, les quatre représentants des locataires élus sur les listes ayant obtenu aux dernières élections le plus fort pourcentage de voix, calculé en comparant le nombre de suffrages recueillis par chaque liste au nombre total des électeurs des deux offices.

## 2.6 Représentants des organisations socio-professionnelles

La Caisse d'allocations familiales, l'Union départementale des associations familiales, les associations des collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction, les organisations syndicales de salariés les plus représentatives doivent désigner leurs représentants au Conseil d'administration d'HHA.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- De maintenir l'effectif du Conseil d'administration en fixant le nombre des membres siégeant au sein du Conseil d'administration d'Habitats de Haute-Alsace, avec voix délibérative à 23, conformément à l'article R 421-4 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
- De décider à l'unanimité de ne pas désigner au scrutin secret les représentants du Département appelés à siéger au sein du Conseil d'administration d'Habitats de Haute-Alsace ;
- De désigner, à parité, les membres représentant le Département au sein du Conseil d'administration d'Habitats de Haute-Alsace ayant voix délibérative ;
  - o au titre des Conseillers départementaux :
    - M. Pierre BIHL
    - M. Alain GRAPPE
    - Mme Bernadette GROFF
    - M. Michel HABIG
    - Mme Catherine RAPP
    - Mme Pascale SCHMIDIGER
  - o au titre des personnalités qualifiées :
    - M. Denis ANDOLFATTO, adjoint au Maire de HUNINGUE,
    - M. André SCHLEGEL, adjoint au Maire de SOULTZMATT,
    - Mme Marie-Odile LEMASSON, adjoint au Maire de KINGERSHEIM et Conseillère communautaire de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A),
    - M. Hubert CHEVARIER, ancien responsable du service habitat du Département du Haut-Rhin,
    - M. Patrice BENOIT, ancien Président de Val d'Argent Habitat,
    - Mme Lucette SPINHIRNY, adjoint au Maire de WINTZENHEIM et Conseillère communautaire de Colmar Agglomération
    - et une 7<sup>ème</sup> personne (une femme) qui reste à désigner.

- de désigner Mme Florence MURE BOY, Présidente de Manne emploi, structure d'insertion par l'activité économique à COLMAR, pour représenter les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT